

EXAMEN BLANC CMC 3 ANNEE BT TERTIAIRE

SUJET : COMMENTAIRE DE DOCUMENT

La Côte d'Ivoire a fait, au plan administratif, le choix deux systèmes d'administration territoriale : la déconcentration et la décentralisation. Le principe est posé par l'ordonnance n° 2011- 262 du 28 septembre 2011 portant orientation sur l'organisation générale de l'Administration Territoriale de l'Etat dont l'article 1^{er} dispose que : « l'administration territoriale de la République de Côte d'Ivoire est structurée selon les principes de la déconcentration et de la décentralisation ».

Le décret n° 2011- 263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en district et en région précise en son article 1^{er} : « le territoire national est organisé en deux Districts autonomes, douze Districts et trente Régions Administratives auxquelles une région administrative, la région du Moronou a été ajoutée à l'issue du Conseil des Ministres du 4 juillet 2012 ; soit au total trente et une région. Sur la base de ce principe, l'Administration déconcentrée ivoirienne est assurée dans le cadre de cinq types de circonscriptions administratives.

Source : CNDHCI (Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire), Rapport annuel 2011, P 2

QUESTIONS

- 1) Dégagez l'idée générale du texte.
- 2) Quelles sont selon le texte, les systèmes d'administration territoriale optés par l'Etat ivoirien ?
- 3) Partages-tu l'affirmation soulignée dans le texte ? Si « oui », lesquels (les 5 types de circonscriptions administratives).

Correction (CMC) et barème

Niveau 3^{ème} année BT Tertiaire

- 1) L'élève indiquera comme idée générale du texte :
 - L'organisation administrative de la Côte d'Ivoire ;
 - La politique de l'organisation territoriale de la Côte d'Ivoire ;
 - Les systèmes d'administration territoriale de la Côte d'Ivoire ;
 - L'évolution de l'organisation administrative de la Côte d'Ivoire ;
 - L'organisation générale de l'administration territoriale.

- 2) L'élève relèvera que selon le texte les systèmes d'administration territoriale optés par l'Etat ivoirien portent sur :
 - ❖ La déconcentration administrative ;
 - ❖ La décentralisation administrative.

- 3) Je partage l'affirmation soulignée dans le texte.
L'élève répondra par l'affirmation.
L'administration déconcentrée est effectivement constituée de cinq (5) entités qui sont :

